

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, Maire, suite aux convocations en date du 05 décembre 2017.

***Etaient présents :** MM & Mmes HAUTECOEUR Jacques, PIQUET Daniel, WESSE Francis, BRICE Élodie, DUFOUR Patricia, DECAIX Ghislain, WACSIN Christian, VERQUERE Gérard, SYNAVE Patricia, BOIDIN François, M. ROBERT David ;*

***Etaient absents représentés :** M. TURBOT Pascal qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques
M. BRUN Gilles qui a donné pouvoir à Mme BRICE Élodie
M. BREGNARD Benoît qui a donné pouvoir à M. WESSE Francis
Mme RENAULT Corinne qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel
Mme MALAS Catherine qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian*

***Était absent excusé :** M. BRASSEUR Laurent.*

***Etaient absentes :** Mme GOOSSENS Sylvie- Mme BARON Virginie.*

Monsieur WACSIN Christian est élu secrétaire.

Objet : Bail pour le 141 Grand Chemin de l'Eglise avec la Note Bleue

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de bail de la part de l'association « La Note Bleue » pour l'utilisation du local sis au 141 Grand Chemin de l'Eglise. Ce local a été mis à la disposition de cette association fin 2014 dans le cadre d'un bail précaire et dans l'attente d'une affectation définitive de ce bâtiment. La municipalité n'ayant pas de projet à moyen terme et la situation de précarité dont bénéficie l'association, ne permet pas à celle-ci d'engager des dépenses de rénovations même partielle et d'obtenir des subventions à cet effet.

Monsieur le Maire propose donc de donner en location le bâtiment du 141 Grand Chemin de l'Eglise dans le cadre d'un bail classique et donne lecture du projet de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 Voix POUR et 4 Abstentions donne l'accord pour la location de ce bâtiment à la Note Bleue et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Bail emphytéotique du golf avec l'association CAP ENERGIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le bail dont il fait lecture des critères essentiels avec l'association Cap Energie pour les terrains du Golf.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour la signature d'une convention de mise à disposition dans l'attente de la fixation des termes de ce bail et pour un bail d'une durée de 30 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec l'association CAP ENERGIE.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Achat parcelles au Bois de Ruminghem

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la réalisation des opérations suivantes :

- Achat des parcelles cadastrées section C n° 262, 393, 669 et 671 sur lesquelles sont édifiés des bâtiments agricoles qui seront nécessaires pour l'entreposage du matériel d'entretien du golf pour un montant de 31600 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités en vue de la réalisation de ces acquisitions.

- Charge Monsieur le Maire d'établir un contrat de location distinct du bail emphytéotique pour ces parcelles.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Poste d'adjoint et indemnités

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 12/09/2017 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 12/09/2017 par Monsieur le Maire, de la délégation consentie à M. TURBOT Pascal, adjoint au maire par arrêté du 31/03/2014 dans les domaines de la sécurité, la gestion des salles communales, l'entretien et la propreté des biens communaux, l'éclairage public, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. TURBOT Pascal dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal décide de maintenir M. TURBOT Pascal dans ses fonctions d'adjoint au maire avec 14 VOIX POUR et 2 CONTRE et décide de garder les mêmes taux pour le montant des indemnités versées aux Maire et Adjoints soit :

Le Maire : M. HAUTECOEUR Jacques	22 %	
1 ^{er} adjoint : Daniel PIQUET		12 %
2 ^{ème} adjoint : Francis WESSE		10 %
3 ^{ème} adjoint : Elodie BRICE		09 %

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Régime indemnitaire du Receveur

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal des règles qui régissent l'indemnité du Receveur. Elles résultent d'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982,

Il fait part au conseil municipal que cette indemnité avait été accordée à Monsieur JEAN-ALPHONSE Charles et qu'à son départ le 31 août 2017 il y a lieu de l'attribuer à son successeur Madame DEFOSSEZ Magali.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Considérant que l'assistance et les conseils du Receveur sont nécessaires dans leur intégralité, dans les domaines visés à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983;

DECIDE à l'unanimité:

-d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame DEFOSSEZ Magali, Receveur, au taux maximal découlant du tarif prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Ce tarif sera appliqué chaque année à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles (hors opération d'ordre) des trois années qui précèdent à compter du 1^{er} septembre 2017

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet:Valorisation par le Syndicat Mixte du Pays du Calais (SyMPAC) des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés à Ruminghem

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le SyMPAC a la possibilité de jouer le rôle de tiers regroupeur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités du territoire.

Considérant l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par les parties d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine communal ou intercommunal pour lesquelles le SyMPAC pourra s'occuper de constituer le dossier et assurer la valorisation financière des certificats correspondants ;

Considérant que le SyMPAC est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Vu la convention TEPCV signée par le SyMPAC avec Mme Royal en date du 28/02/2017,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 février 2017 relatif aux CEE dans les TEPCV,

Vu la délibération du SyMPAC en date du 13 octobre 2017, qui autorise le SyMPAC à porter, collecter les CEE, les revendre à EDF et restituer le produit des ventes au tarif de 3.47 € MGWH Cumac

Au vue de la complexité technique et administrative relative au montage des dossiers CEE et CEE TEPCV, Monsieur le Maire propose que le SyMPAC se charge de l'ensemble des opérations administratives de montage des dossiers CEE pour le chantier de Ruminghem.

Une fois les CEE enregistrés au registre national, la prime correspondante sera versée au SyMPAC par le partenaire.

Le SyMPAC s'engage à reverser à la Commune, la prime collectée pour un tarif de 3.47 € MGWH Cumac.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier la valorisation des CEE du chantier de Rumingham au SyMPAC dans les conditions exposées dans la présente délibération
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier avec le Président du SyMPAC.
- Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur GRDF

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que GRDF envisage d'installer des compteurs gaz intelligents et doit pour cela installer des équipements de télé-relève sur un bâtiment communal.

Une convention pour occupation du domaine communal est à signer avec GRDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec GRDF la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Voiries Communales – DETR 2018

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de grosses réparations sur les voies communales Rue St Martin et une partie Rue St Antoine. En effet des routes de la commune sont encore dans un état de délabrement très avancé, nécessitant une réfection totale.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	90519.75 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	15 528.95 €	20% sur une base de 77644.75 et 17.16% sur la base de 90519.75
Subvention FARDA sollicitée	15 000.00 €	16.57%
Subvention FSIL	41 886.85 €	46.27%
Autofinancement	18 103.95 €	20%
	90 519.75 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Voirie Communale – FSIL 2018

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de grosses réparations sur les voies communales Rue St Martin et une partie Rue St Antoine. En effet des routes de la commune sont encore dans un état de délabrement très avancé, nécessitant une réfection totale. Un parking Petit Chemin de l'Église sera fait sur le terrain communal afin d'élargir cette rue et d'éviter les stationnements gênants.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	90519.75 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	15 528.95 €	20% sur une base de 77644.75 et 17.16% sur la base de 90519.75
Subvention FARDA sollicitée	15 000.00 €	16.57%
Subvention FSIL	41 886.85 €	46.27%
Autofinancement	18 103.95 €	20%
	90 519.75 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Aide à la Voirie Communale – FARDA 2018

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de grosses réparations sur les voies communales Rue St Martin et une partie Rue St Antoine. En effet des routes de la commune sont encore dans un état de délabrement très avancé, nécessitant une réfection totale. Un parking Petit Chemin de l'Église sera fait sur le terrain communal afin d'élargir cette rue et d'éviter les stationnements gênants. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	90519.75 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	15 528.95 €	20% sur une base de 77644.75 et 17.16% sur la base de 90519.75
Subvention FARDA sollicitée	15 000.00 €	16.57%
Subvention FSIL	41 886.85 €	46.27%
Autofinancement	18 103.95 €	20%
	90 519.75 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention de l'éclairage public – DETR 2018

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage de remplacer les lampadaires boules par des ampoules « LED » de la rue St Antoine, Route de Watten, Grand Chemin de l'Église et Petit Chemin de l'Église afin de réaliser une économie d'énergie et de répondre aux critères environnementaux.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	22 082.04 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	5 520.50 €	25%
Subvention FARDA sollicitée	2 500.00 €	11.33%
Subvention FDE	9 645.14 €	43.67 %
Autofinancement	4 416.40 €	20%
	22 082.04 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention de l'éclairage public – FDE 2018

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage de remplacer les lampadaires boules par des ampoules « LED » de la rue St Antoine, Route de Watten, Grand Chemin de l'Eglise et Petit Chemin de l'Eglise afin de réaliser une économie d'énergie et de répondre aux critères environnementaux. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	22 082.04 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	5 520.50 €	25%
Subvention FARDA sollicitée	2 500.00 €	11.33%
Subvention FDE	9 645.14€	43.67%
Autofinancement	4 416.40€	20%
	22 082.04 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées. Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention de l'éclairage public – FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de développement Agricole) 2018

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage de remplacer les lampadaires boules par des ampoules « LED » de la rue St Antoine, Route de Watten, Grand Chemin de l'Eglise et Petit Chemin de l'Eglise afin de réaliser une économie d'énergie et de répondre aux critères environnementaux. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	22 082.04 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	5 520.50 €	25%
Subvention FARDA sollicitée	2 500.00 €	11.33%
Subvention FDE	9 645.14€	43.67%
Autofinancement	4 416.40€	20%
	22 082.04 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées. Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention acquisition et aménagement d'un local commercial – DETR 2018

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'afin d'éviter la disparition de la boulangerie dans la commune, il envisage l'acquisition de ce commerce. Il donne connaissance d'un courrier de M. TARTART actuellement propriétaire de la boulangerie indiquant le prix de vente de son commerce.

Coût de l'opération	170 000 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	50 000 €	29.42%
Autofinancement	120 000 €	70.58%
	170 000 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées. Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Boulangerie

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre de cession des bâtiments de la boulangerie de la part du propriétaire.

Afin de pérenniser l'activité de cette boulangerie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre les négociations en vue d'acquérir le bâtiment commercial et le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 15 Voix POUR et 1 Abstention :

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités en vue de la réalisation de ces acquisitions avec un montant plafond de 170 000.00 €.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Recensement de la population 2018

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a obligation de procéder à l'enquête de recensement en 2018. Les dates de collecte sont du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour ce faire il y a lieu de recruter trois agents recenseurs. Ces agents seront nommés par arrêté municipal et seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés, selon les propositions suivantes :

- Bulletin individuel..... 1.72 €
- Feuille de logement..... 1.13 €.

Suite à cette information et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le maire à organiser les opérations de recensement de la population au titre de l'année 2018 et à recruter le nombre d'agents recenseurs nécessaires pour mener à bien cette opération,
- Donne son accord sur le montant de la rémunération proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : occupation salle multi activités

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande pour l'occupation de la salle multi activités pour une manifestation le week end. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De réclamer 100 € pour l'occupation d'une journée de la salle multi-activités pour les personnes extérieures au village.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES :

- Situation budgétaire au 30/11/2017 et investissements 2018 :

Monsieur le Maire expose la situation comptable au 30 novembre.

Il évoque les différents investissements qu'ils seraient souhaitable de programmer lors du prochain budget.

- Monsieur DECAIX soulève la dangerosité du bas côté à hauteur de son domicile situé 57 rue basse du marais.